



BAZOUCHES-LES-GALLERANDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département
LOIRET

Séance du 06 janvier 2026

Les membres		
En exercice	Présents	Votants
18	13	15

Vote		
À l'unanimité		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

L'an 2026, le 06 janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué par le Maire le 31 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bazoches-les-Gallerandes, sous la présidence de M. CHACHIGNON Alain, Maire.

Présent(e)s : M. CHACHIGNON Alain, M. LEBRET Olivier, Mme CHATELAIN Danielle, M. THIBAUT Serge, Mme AUVRAY Gaëlle, M. PHELUT Jean-Marc, Mme LHOSTE Emilie, Mme CORNET Laëtitia, M. SERGENT Hugues, Mme MARINVAL Marie-Christine, M. ARNAULT Claude, M. MAINEMARE Guillaume, M. BERNARD Cédric.

Absent(e)s : Mme DECOUX Annick (ayant donné pouvoir à M. CHACHIGNON Alain), Mme GAZANGEL Emmanuelle (ayant donné pouvoir à M. LEBRET Olivier), Mme MARTINS Rosa, M. PESTIE Cédric et Mme GUENAND Mélanie

Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) : Mme MARINVAL Marie-Christine

Délibération n° 2026-04 – Avis du Conseil Municipal sur la création d'un parc éolien, composé de 4 éoliennes et 2 postes de livraison électrique sur le territoire des communes de Oinville-Saint-Liphard (28) et Boisseaux (45)

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code de l'environnement,

Vu la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de « PARC EOLIEN DES 47 MINES » sur le territoire des communes de Oinville-Saint-Liphard et Boisseaux, pour la création d'un parc éolien, composé de 4 éoliennes et 2 postes de livraison électrique,

Vu la consultation du public qui a démarré le lundi 1er décembre 2025 pour se terminer le dimanche 1er mars 2026.

La société SAS PARC EOLIEN DES 47 MINES a déposé une demande d'autorisation environnementale concernant son projet de parc éolien du même nom sur le territoire des communes de Oinville-Saint-Liphard (28) et Boisseaux (45). Le projet porte sur la création d'un parc éolien, composé de 4 éoliennes et 2 postes de livraison électriques.

Cette demande d'autorisation a été jugée complète et régulière et fait l'objet d'une consultation du public par voie électronique, qui a démarré le lundi 1er décembre 2025 à 8h00 pour se terminer le dimanche 1er mars 2026 à 23h59.

Le Conseil Municipal de Bazoches-les-Gallerandes est appelé à émettre un avis sur ce dossier.

Décision du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de « PARC EOLIEN DES 47 MINES » sur le territoire des communes de Oinville-Saint-Liphard et Boisseaux.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Alain CHACHIGNON



Acte rendu exécutoire après sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

